



VILLE D'AUBANGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA NOUVELLE RESERVE NATURELLE DOMANIALE DE « LA MINIERE DE HALANZY » A AUBANGE.

Le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne, avec le soutien de l'équipe du projet LIFE + HERBAGES, a pris l'initiative d'établir le plan particulier de gestion de la Réserve Naturelle Domaniale de « la Minière de Halanzy » à Aubange.

Cette réserve naturelle, créée en 2002 par arrêté ministériel et propriété de la commune d'Aubange, se voit aujourd'hui dotée d'un plan de gestion et intègre le vaste ensemble revu de nouvelles réserves naturelles domaniales du cantonnement de Arlon, mais aussi des cantonnements voisins.

Ce site, situé au sud du pays d'Arlon, est constitué de larges tunnels et des galeries souterraines d'une ancienne mine de fer mise en exploitation en 1851 et fermée définitivement en 1978. Il présente un intérêt historique, patrimoniale, géologique, géomorphologique et surtout pour les chauves-souris. En effet, il accueille pas moins de 8 espèces de chauves-souris, qui y sont régulièrement signalées en hibernation et parmi lesquelles il faut citer le grand rhinolophe, le vespertillon de bechstein, le vespertillon de Natterer et le grand murin, toutes espèces en forte régression en Wallonie.

Les accès, galeries et les salles de la réserve naturelle sont interdits au public, car la visite des installations minières est devenue trop dangereuse suites aux effondrements localisés et sporadiques à l'intérieur des tunnels et galeries. Par ailleurs, l'objectif de gestion est d'y préserver la tranquillité du site d'hivernage.

Le plan particulier de Gestion soumis à enquête publique comprend de manière succincte les renseignements administratifs, une carte, les aspects biologiques et les mesures générales de gestion.

Vous pouvez le consulter et émettre vos remarques pendant toute la durée de l'enquête publique, auprès du service urbanisme de la commune d'Aubange. Des renseignements complémentaires peuvent y être obtenus, ainsi qu'auprès de l'Ingénieur Chef de Cantonement de Arlon.

Suite à la levée des mesures de confinement, l'enquête publique redémarre le 18 mai 2020 pour une durée de 28 jours. *La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **15 juin à 15h** au service urbanisme.*

Le Directeur Général f.f.,
TOMAELLO H.



Le Bourgmestre,
DONDELINGER JP.